

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR DU 20 MARS 2018

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine, BACHET Jean-François, BRUET Laurence, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, MADIEC Stéphane, SUNE Patrice.

Etaient absents représentés : CATHARY Nicole ayant donné pouvoir à FRABOULET Claudine.

Etaient absents excusés : BORIES Chantal, LEVEQUE Frédéric, ROSSETTI Sylvain, BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET.

L'an deux mil dix-huit, le vingt du mois de mars à 20h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 13 mars 2018

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2018
- 3- Vote des Comptes Administratifs 2017
- 4- Approbation des Comptes de Gestions 2017
- 5- Affectation des résultats
- 6- Fixation des taux d'imposition
- 7- Vote du Budget Primitif Mairie et Lotissement
- 8- Subventions 2018
- 9- Convention de prestation pour la relève des compteurs d'eau
- 10- Bail à ferme
- 11- Désherbage des collections de la bibliothèque municipale
- 12- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Néant.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 février 2018 est adopté à l'unanimité.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. SAINT-GEORGES Hervé, après présentation des Comptes Administratifs 2017 de la commune et du Lotissement, dressés par M. Antonin ANDRIEU, Maire de la commune, vote et approuve l'ensemble des Comptes Administratifs 2017 comme suit :

Commune

Section de fonctionnement :

Dépenses	: 454 943,00€
Recettes	: 511 221,73€
Résultat de l'exercice	: + 56 278,73€
Résultats antérieurs	: + 360 594,11€
Résultats de clôture	: + 416 872,84€

Section d'investissement :

Dépense	: 695 979,44€
Recette	: 771 324,94€
Résultats de l'exercice	: + 75 345,50€
Résultats antérieurs	: - 24 635,25€
Résultats de clôture	: + 50 710,25€

Lotissement

Section de fonctionnement :

Dépenses	: 91 579,37 €
Recettes	: 103 803,60 €
Résultat de l'exercice	: + 12 224,23 €
Résultats antérieurs	: + 124 472,74 €
Résultats de clôture	: + 136 696,97 €

Section d'investissement :

Dépense	: 92 809,41 €
Recette	: 73 000,00 €
Résultats de l'exercice	: - 19 809,41 €
Résultats antérieurs	: - 73 000,00 €
Résultats de clôture	: - 92 809,41 €

M. SAINT-GEORGES Hervé, 1^{ère} Adjoint, soumet ces résultats au vote.

ANDRIEU Antonin, Maire, ne prend pas part aux délibérations et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

VOTE les comptes administratifs 2017.

4- APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2017

M. le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion dressés par le M. le Receveur concernant le Budget Principal et le Lotissement. Après avoir entendu les Comptes de Gestion, et considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité l'ensemble des Comptes de Gestion 2017.

5- AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire présente au conseil Municipal la balance générale du compte administratif 2017, dont les résultats s'établissent comme ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses	454 943,00€
Recettes	511 221,73€
Résultats 2017	+ 56 278,73€
Excédent antérieur	+ 360 594,11€
Résultat de fonctionnement	+ 416 872,84€

Section d'investissement	
Dépenses	695 979,44€
Recettes	771 324,94€
Résultats 2017	+ 75 345,50€
Excédent antérieur	- 24 635,25€
Résultat d'investissement	+ 50 710,25€

Section d'investissement	
Restes à percevoir	8 869,00€
Restes à réaliser en dépenses	252 067,84€
Besoin de financement	192 488,59€

Affectation du résultat 2017	
Inscrire au 1068 (RI)	192 488,59€
Inscrire au 002 (RF)	224 384,25€

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 192 488,59€ au compte 1068 en recettes d'investissement et le solde, soit 224 384,25€, au compte 002 en recettes de fonctionnement.

6- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale et d'appliquer les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation = 14,67%
- Foncier bâti = 24,30%
- Foncier non bâti = 100,76%

7- SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité une enveloppe de 16 750€ aux associations locales.

8- VOTE DES BUDGETS

Budget Primitif 2018 de la commune

Il précise qu'en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 703 614,25€ et en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 675 090,68€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

Budget 2018 du lotissement

Il précise qu'en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 546 394,44€ et en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 396 394,44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget du lotissement 2017.

9- CONVENTION CAC PRESTATION RELEVÉ COMPTEURS D'EAU EN REGIE

En raison d'un dysfonctionnement dans la relève des compteurs d'eau, la CAC propose aux communes d'effectuer elles-mêmes leur relève. Elle rétribuera 2€ par compteur, soit une somme de 924€ (462 compteurs référencés en 2017).

Approbation à l'unanimité par l'Assemblée.

10- BAIL A FERME

M. ARTUZAUD, éleveur d'ovins intéressé pour signer un bail à ferme pour un montant annuel de 503,76 €.

Approbation à l'unanimité par l'Assemblée.

11- DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Elimination de certaines collections de la bibliothèque municipale.

Approbation à l'unanimité par l'Assemblée.

12- QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

Le Maire
Antonin ANDRIEU



La secrétaire de séance
C. FRABOULET

